



# PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 27 mars 2022

### FIN DE L'ÉPISODE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Compte-tenu de l'évolution des conditions météorologiques, l'épisode de pollution atmosphérique prend fin dans le département de la Somme. Néanmoins le niveau d'alerte sur persistance reste prévu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

En application de l'arrêté du 27 mars 2022, portant abrogation partielle de l'arrêté zonal du 25 mars 2022, les mesures préventives mises en place le samedi 26 mars à 7h00 sont levées dans la Somme le dimanche 27 mars 2022 à 20h00 (fin des mesures dans le secteur agricole et fin des réductions de la vitesse dans le secteur des transports).

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : [pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr)



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République  
80000 Amiens